



QUELQUES CHANGEMENTS DANS LA FACTURATION DES ACTIVITÉS DE LA CCDP

LES FACTURES

QUAND ET COMMENT ?

Les prochaines factures seront établies toutes les 3,5 semaines au minimum.
Vous recevez désormais un avis des sommes à payer détaillé qui remplace vos anciennes factures.

LE PAIEMENT

QUELLES MODALITÉS ?

Nous vous invitons vivement à opter pour **le prélèvement automatique**.

Pour en bénéficier, il vous suffit de retourner le mandat de prélèvement téléchargeable sur :

- <https://www.ccdp.fr/enfance-jeunesse-inscriptions-et-reservations/> ;
- le portail famille ;
- en contactant le GUE : guichet.unique@ccdp-pithiviers.fr ou au 02 38 32 06 31.

Vous avez d'autres possibilités avec un paiement à effectuer sous 30 jours maximum :

- sur **le portail famille** : https://ccdp.kiosquefamille.fr/kiosque/portail/portail_de_fond.php
- **sur le site** <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web> ;
- **par virement** au Service de Gestion Comptable de Pithiviers à l'aide de l'IBAN :
FR34 3000 1005 41F4 5500 0000 007 BDFEFRPPCCT (préciser les références du titre de recettes) ;
- **par chèque** déposé avec le coupon au Service de Gestion Comptable de Pithiviers ;
- dans un des **services de paiements de proximité** grâce au QRCode de la facture.

La liste est consultable à l'adresse :

<https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

EXEMPLES SUR PITHIVIERS : **AU DISQUE BLEU** - 58 faubourg Gâtinais

LE NARVAL - 5 rue de Beauce

MAISON DE LA PRESSE - 10 rue de la Couronne

TABAC DU MARTROI - 36 place du Martroi



Guichet Unique Éducation

guichet.unique@ccdp-pithiviers.fr ou 02 38 32 06 31



Pithiverais
Communauté de Communes
Un territoire qui rayonne